



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 JUIN 2025

Date de convocation 20 juin 2025	Nombre de conseillers en exercice :	23
Date d'affichage : 20 juin 2025	Nombre de conseillers présents :	12
	Nombre de conseillers votants :	16

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-six juin, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 20 juin 2025.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mmes MITTELETTE-ROUISSI, M PRAT, Mme BARBERI, M. LACOMME, Mme MAUGÈRE, M. MIKOLAJCZAK, Mmes FILLATRE, TRIMBOUR, M. PIERROT, M. JACQUET

Ont donné pouvoir : M. Patrick VELAY à M. Alain PRAT
M. Olivier CARNOT à M. Rémi HEUDE
Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Marie-Claire CHAMBARET
M. Alain VUITRY à M. Alain PIERROT

Absents excusés : Mmes Alexandra EYERABIDE, Laetitia LAUTRU, MM. Thomas FILLATRE, Erwan MERLET, Bruno DUBOIS, Mmes Joëlle VUITRY, Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGÈRE

N° 2025 / V / 5 – 9.1 **Convention FPS-91590-02 - 441621**
d'occupation du domaine public
avec ATC FRANCE

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n° 2002 / X / 18 du Conseil municipal du 9 décembre 2002 autorisant la signature d'une convention avec la Société Bouygues Télécom pour l'installation au complexe sportif d'équipements techniques nécessaires à la mise en place de son réseau de téléphonie,
VU la délibération n° 2012 / V / 16 – 3.6 du 28 juin 2012, par laquelle les membres du Conseil municipal se sont prononcés favorablement sur le transfert de cette convention d'occupation du domaine public au profit de France Pylônes Services,
VU la décision n° 18-2015 – 9.1 du 23 mars 2015 portant signature d'une nouvelle convention (n° FPS-91590-02) avec FPS Towers, prenant en considérant la législation relative au dispositif de surveillance et de mesure des ondes électroniques,
CONSIDÉRANT que la Société FPS Towers est devenue ATC France le 1^{er} janvier 2018,
CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres de la Commission des finances réunis le 17 juin 2025,
VU les termes de la convention d'occupation du domaine public n° FPS-91590-02 – 441621 dans sa version 01/2025,
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public FPS-91590-02 – 441621 dans sa version 01/2025, avec ATC France, dont le siège social est situé 10 avenue Aristide Briand, 92220 BAGNEUX, représentée par Monsieur Laurent BENET, en qualité de Directeur Patrimoine, ainsi que toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny

